

Prescott, J.R.V. (1985) *The Maritime Political Boundaries of the World*. London/new York, Methuen, 377 p.

Georges Labrecque

Volume 30, numéro 81, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021836ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021836ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labrecque, G. (1986). Compte rendu de [Prescott, J.R.V. (1985) *The Maritime Political Boundaries of the World*. London/new York, Methuen, 377 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 30(81), 460–462. <https://doi.org/10.7202/021836ar>

POOSTCHI, Iraj (1986) *Rural Development and the Developing Countries. An Interdisciplinary Introductory Approach*. Oshawa, Alger Press, 690 p.

Cet ouvrage de I. Poostchi est un manuel destiné aux étudiants de premier cycle universitaire et aux personnes travaillant au développement rural dans les pays en voie de développement. L'auteur a voulu présenter sous une forme vulgarisée les divers facteurs socio-économiques liés au développement rural intégré.

Dans quatre parties traitant respectivement de l'agriculture, de la santé, du développement social et économique et de la technologie rurale, l'auteur passe en revue les multiples facteurs physiques, humains, économiques, politiques et technologiques du développement rural. Vingt-quatre chapitres subdivisés en quelques 450 sections regroupent en un style presque télégraphique des thèmes aussi variés que l'évapotranspiration des plantes, les besoins nutritionnels, la vulgarisation agricole ou l'électrification rurale.

Ce volume recèle une somme considérable d'informations et de plus il est accompagné d'une excellente bibliographie. Cependant, il n'offre pas au lecteur la possibilité d'établir des relations entre ces multiples facteurs, de se livrer à une analyse ou à une interprétation des conditions du développement rural intégré. Ce n'était pas là son but, mais pareille présentation de type encyclopédique des variables du développement rural n'atteint que partiellement son objectif pédagogique.

Joël ROUFFIGNAT  
Département de géographie  
Université Laval

PRESCOTT, J.R.V. (1985) *The Maritime Political Boundaries of the World*. London/New York, Methuen, 377 p.

Franchir illégalement les frontières d'un État (fussent-elles terrestres ou maritimes, reconnues ou non par la communauté internationale), c'est commettre un viol — celui de l'intégrité du territoire. Ce crime de la plus haute gravité, souvent punissable de mort, soulève les passions les plus vives. L'actualité nous rappelle fréquemment l'importance des incidents relatifs aux frontières maritimes : les chalutiers espagnols dans la zone de pêche canadienne ; les destroyers américains dans les « eaux territoriales » libyennes ; les sous-marins soviétiques dans les eaux territoriales suédoises ; le *Polar Sea* dans les eaux canadiennes ; et tant d'autres cas qui soulignent dramatiquement l'importance de réaliser un véritable consensus sur les règles de délimitation d'espaces marins de plus en plus utilisés pour des raisons économiques ou stratégiques dans un monde caractérisé par l'interdépendance.

J.R.V. Prescott, professeur à l'Université de Melbourne, consultant auprès de plusieurs gouvernements et spécialiste de la géographie des frontières nous présente une version revue et augmentée d'un livre paru sous le titre *The Political Geography of the Oceans*. Prescott vient combler une lacune dans un domaine où les publications ont été, pour l'essentiel, assurées par des juristes et où beaucoup reste à faire. Ainsi, sur un total théorique de 400, une centaine de frontières maritimes internationales ont été délimitées.

*The Maritime Political Boundaries of the World* est une critique sommaire mais stimulante de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* qui établit l'essentiel des règles de délimitation des frontières maritimes. Prescott souligne ici l'imprécision des concepts juridiques — par nature normatifs et généraux — qui visent à couvrir le plus grand nombre de cas, mais qui répondent mal à l'infinie variété et à la particularité des réalités géographiques.

Soigneusement présenté et d'accès facile, très abondamment illustré (plus de 90 figures et tableaux), appuyé d'une bibliographie qui puise tant dans le domaine du droit que dans celui de

la géographie, enrichi d'un glossaire, cet ouvrage est une contribution importante à la question des frontières maritimes et il devrait intéresser aussi bien les étudiants que les théoriciens ou les praticiens de la géographie et du droit.

Dans le premier chapitre, Prescott passe en revue les grands noms de la géopolitique qui se sont intéressés à la mer (Mahan, Ratzel, Mackinder, Spykman et Cohen). L'auteur fait en outre état de quelques études plus récentes qui ont privilégié un thème particulier : aspects techniques des frontières maritimes, États enclavés, ressources, conférence sur le droit de la mer. Dans le deuxième chapitre, Prescott, qui se garde bien de verser dans le déterminisme, montre comment les activités *offshore* de l'État sont conditionnées par les caractéristiques des espaces marins et des côtes : marées, brouillard, glace, nature du plateau continental, configuration du littoral, etc.

Si les deux premiers chapitres ont le mérite de montrer que les frontières maritimes s'appliquent à des milieux physiques particuliers et répondent à des enjeux économiques, ce n'est qu'avec le troisième chapitre, intitulé *National Maritime Claims*, qu'on entre vraiment dans le vif du sujet. L'auteur aborde d'abord, figures à l'appui, les cinq zones maritimes que l'État côtier peut revendiquer et qui sont définies dans la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*. Ce sont : les eaux intérieures, la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive (ou zone de pêche) et le plateau continental. Dans chacune de ces zones, l'État côtier exerce, exclusivement ou concurremment, des droits dans divers domaines : navigation, survol, pêche, recherche scientifique, protection de l'environnement, exploration et exploitation minière, câbles sous-marins.

Dans la dernière section de ce chapitre, l'auteur étudie enfin deux problèmes importants en ce qui concerne la délimitation de ces zones maritimes. Le premier naît de la détermination de la ligne de base utilisée par l'État conformément au droit et compte tenu de la nature géographique des lieux — baies, atolls, embouchure des cours d'eau, îles, hauts-fonds découvrants, côtes irrégulières. Le second revêt une importance capitale et il révèle, comme le souligne Prescott, la difficulté qu'ont les règles juridiques à tenir compte des situations géographiques : il s'agit de l'établissement du rebord extérieur de la marge continentale.

Dans le quatrième chapitre, intitulé *International Maritime Boundaries*, l'auteur, après avoir fait remarquer que les frontières maritimes — contrairement aux frontières terrestres — ont été rarement héritées du colonisateur, dégage leur processus d'évolution et constate qu'elles résultent d'une action bilatérale (la plus courante) ou unilatérale, ou, à défaut des deux premières, d'un arbitrage. Il faut regretter que l'auteur n'ait pas ici saisi l'occasion de faire un bref compte rendu des quelques jugements de la Cour internationale de justice concernant la délimitation de frontières maritimes ; il aurait pu ainsi montrer l'importance de la géographie en regard du droit de la mer.

Le cinquième chapitre, intitulé *International Maritime Zones*, est consacré aux zones hauturières ainsi qu'à la distribution des richesses contenues dans le sous-sol des régions marines situées au-delà des « territoires » nationaux — en particulier les nodules polymétalliques. De plus quelques pages sont consacrées au traité sur l'Antarctique.

La deuxième partie de l'ouvrage, quantitativement la plus importante, constitue une véritable encyclopédie des frontières maritimes délimitées et à délimiter à travers le monde. Cette deuxième partie comporte neuf chapitres, et chacun est consacré à une « région » maritime spécifique : l'océan Indien ; le Pacifique Sud ; la mer de Chine méridionale ; le Pacifique Nord ; l'Arctique et ses mers ; la Baltique, la mer du Nord et la mer d'Irlande ; la Méditerranée et la mer Noire ; l'océan Atlantique ; la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique.

Prescott ne mentionne pas les raisons qui l'ont poussé à adopter cette division ; cela eût été du plus haut intérêt et tout à fait légitime au nom d'une science qui doit contribuer à préciser la notion d'ensemble géopolitique. Dans son ouvrage précédent, *The Political Geography of the Oceans*, les principaux chapitres correspondaient aux diverses zones : la mer territoriale, la zone de pêche, le plateau continental et la haute mer. Si la division par régions nous semble plus convaincante que celle par zones, elle n'est pas pour autant à l'abri de critiques. Ainsi, l'étude du Pacifique Sud comme un seul ensemble peut laisser perplexes, car rien n'est commun aux États

qu'il baigne: ni la géographie, ni l'histoire, ni l'économie, ni l'aspect stratégique. Mais tout autre est le cas d'une mer semi-fermée comme la Méditerranée.

Les thèmes abordés sont les mêmes pour chaque région: les caractères géographiques de l'espace maritime (position, étendue, hydrologie, morphologie littorale et sous-marine), la situation politique et stratégique des États côtiers ainsi que les relations qu'ils entretiennent. De plus une section est consacrée aux lignes de base décrétées par chaque État ainsi qu'aux revendications manifestées à l'égard des diverses zones et aux ententes qui ont pu survenir. Enfin chaque chapitre consacre une importante section aux problèmes potentiels et actuels des frontières. Ainsi, dans le chapitre consacré à l'Arctique, Prescott présente une brève étude sur chacun des cas suivants: le passage du Nord-Ouest canadien, les frontières américano-soviétique, soviéto-norvégienne, canado-américaine dans la mer de Beaufort, celles concernant le Canada et le Groenland, le Groenland et l'Islande, la Norvège et l'Islande. De façon générale, ces problèmes frontaliers sont dus à l'un ou plusieurs des facteurs suivants: interprétation d'un traité; revendication basée sur un droit dit historique; connaissances géographiques limitées de certaines régions; difficulté de qualifier certains accidents géographiques.

En dépit des quelques lacunes, cet ouvrage demeure une contribution majeure à l'étude des frontières maritimes et il faut souhaiter qu'à la suite de Prescott de nombreux géographes voudront s'y consacrer.

Georges LABRECQUE  
 Département de géographie  
 Université Laval

BIRD, Eric C.F. et SCHWARTZ, Maurice L., ed. (1985) *The World's Coastline*. New York, Van Nostrand Reinhold, 1 071 p.

*The World's Coastline* est une encyclopédie sur les côtes mondiales. Ces dernières sont subdivisées plus ou moins heureusement en 135 secteurs qui correspondent à des entités politiques, généralement des pays. De facture soignée et agrémentée de nombreuses illustrations, le volume contient: une carte d'ensemble des secteurs côtiers, une liste des auteurs avec leur adresse complète et des index des auteurs cités et des sujets. Chaque section de côte comprend généralement une carte significative, quelques références pertinentes, de 0 à 15 photos mais le plus souvent 3 ou 4 et un texte de 5 à 6 pages en moyenne. C'est donc un instrument de travail bien fait.

Comme plusieurs autres ouvrages déjà publiés ou en cours de préparation, l'idée de ce volume est issue des nombreuses discussions tenues lors des rencontres de la Commission de l'environnement côtier de l'Union géographique internationale. Les deux éditeurs en font partie et les auteurs ont aussi été choisis parmi les membres de la Commission. Même si l'on peut comprendre les éditeurs d'avoir voulu choisir les auteurs parmi leurs connaissances, il n'empêche que 29 sur un total de 129 sont originaires des États-Unis. Dans la même veine, on compte plusieurs contributions consacrées aux côtes américaines (14 sur 135).

Les éditeurs mentionnent qu'ils ont établi des restrictions quant à la longueur des textes, ce qui est tout à fait justifié; cependant, certains textes ont dû leur échapper non pas parce que les textes eux-mêmes sont trop longs mais parce que l'on y trouve de 6 à 9 pages de photographies qui ne sont pas toujours essentielles (Atlantic USA North, Suède, Espagne, Australie du Sud, Australie de l'Ouest,...). Certains textes sont vraiment trop courts et sont peu étoffés; c'est surtout le cas des textes que les éditeurs ont rédigés eux-mêmes sur des côtes étrangères comme la Guyanne, la Colombie, la Libye...

Les éditeurs se disent aussi conscients des divergences d'idées, de perception et d'intérêt des divers auteurs, d'où la grande hétérogénéité des textes. Cette hétérogénéité n'est pas